

MOUVEMENT SOCIAL

EN GUYANE, TOUT EST BLOQUÉ

Depuis 25 ans, la Guyane décroche. Le retard par rapport aux autres régions françaises s'accroît, ainsi que les inégalités à l'intérieur du territoire. Dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité, de la justice, de l'emploi, la situation se détériore. Le refus systématique de mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses, à la hauteur des défis démographiques et géographiques, a conduit la Guyane dans l'impasse, avec son cortège de désespérances économiques, sociales, culturelles, sanitaires et éducatives.

Ce mouvement de masse repose sur l'exaspération et un sentiment d'injustice, mais il n'est pas structuré. Ainsi, ont vu le jour de multiples collectifs, aux revendications parfois contradictoires mais qui semblaient converger vers plus de services publics afin d'améliorer la vie quotidienne des Guyanais : santé, infrastructures, logement, éducation, sécurité. Dans le même temps, un collectif nommé « Les 500 frères » a su fédérer ces groupes autour de la question de la sécurité, associée aux demandes des socioprofessionnels. Il s'agit donc d'un mouvement qui s'organise en marge des forces politiques et syndicales.

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Deux priorités s'imposent pourtant aux organisations syndicales, celle de faire des questions de l'éducation une problématique centrale des négociations entre le collectif et le gouvernement, et celle de s'imposer comme acteur incontournable malgré les nombreuses oppositions. Le SNES-FSU a soutenu les manifestations et a été à l'initiative d'une rencontre entre organisa-



tions syndicales pour s'accorder sur les priorités à proposer au collectif. Il a obtenu de rencontrer les représentants du gouvernement pour poser ses revendications étayées par l'analyse et les arguments syndicaux. Aujourd'hui, le constat est amer : la question de l'éducation n'est pas la priorité

portée par le collectif. Depuis peu, est apparue comme préalable aux négociations la question du statut, alors que jusque-là, celle-ci n'avait jamais été portée par les différents collectifs ; plus grave, le consensus sur les questions de l'éducation autour d'une plate-forme semble remis en question.

Après deux semaines de blocage, les propositions gouvernementales sur l'éducation se résument à quelques avancées sur les constructions scolaires et le doublement des intervenants « langue maternelle », bien loin des attentes. Le SNES et la FSU ne seront pas un facteur de division du mouvement, mais ils ne se compromettront pas au profit d'intérêts partisans en reniant valeurs et mandats syndicaux. Le SNES-FSU continuera à peser pour défendre le service public d'éducation, partout où cela sera possible.

■ Sarah Ebion pour le SNES-FSU Guyane

(*) Communiqués et revendications consultables sur www.guyane.snes.edu/S3info/spip.php?article346 et <http://fsu973.fsu.fr>

DERNIÈRE MINUTE

Selon une dépêche de l'Agence éducation formation (AEF), le ministère s'engagerait sur une dotation de 50 millions d'euros par an, pendant cinq ans « pour construire des collèges et des lycées », répondant ainsi en partie aux revendications des grévistes et du SNES-FSU.

FONCTION PUBLIQUE FORTES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le rapport Descamps-Crosnier, remis au Premier ministre par la députée, sur les inégalités de rémunération et de parcours professionnel entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, dresse un constat négatif.

De nombreux phénomènes de discrimination persistent, alors que le protocole d'accord « Égalité professionnelle », signé par tous les employeurs et les organisations syndicales représentatives fête bientôt ses 4 ans... Les femmes, 62 % de l'ensemble des agents publics, ont des rémunérations moyennes inférieures de 19 % à celles des hommes. Et pour cause, les femmes sont plus nombreuses sur des emplois de contractuels, elles connaissent des interruptions de carrière qui empêchent les promotions dans les mêmes conditions que les hommes, elles sont employées dans des filières moins bien rémunérées à qualification égale (travail social par exemple), elles ont moins de primes et d'heures supplémentaires et sont moins recrutées sur les postes à responsabilité du fait d'une articulation vie professionnelle-vie personnelle plus difficile à concilier pour elles. Leurs pensions sont moins élevées du fait de carrières antérieures moins favorables, et cette situation s'aggrave fortement suite à la suppression de la bonification pour enfant né après 2004, qui produira ses pleins effets négatifs pour les femmes fonctionnaires qui partiront à partir des années 2020.

Si le constat statistique s'affine, une partie des différences reste « inexplicable », il faudrait donc creuser davantage le poids des stéréotypes de genre, l'auto-limitation des femmes, etc. Surtout, on attend de la publication d'un tel rapport que des mesures concrètes soient décidées. Jusqu'ici, seule la Haute Fonction publique fait l'objet de mesures véritablement contraignantes. Par ailleurs, le développement d'une politique de « labellisation », c'est-à-dire l'attribution à une administration d'un « label égalité », conduit davantage à s'inscrire dans une démarche de pure communication.

QUELLES MESURES CONCRÈTES ?

L'égalité femmes-hommes ne se satisfera pas de vitrines. Mixité des métiers, alignement des grilles indiciaires des corps ayant mêmes qualifications, abandon des promotions au pseudo-mérite, des mesures de flexibilité et d'allourdissement de la charge de travail, rétablissement des bonifications pour enfants permettant de compenser les inégalités de carrière tant qu'elles existent : les mesures en faveur de l'égalité nécessitent une volonté politique forte et des moyens conséquents.

■ Benoît Teste

SERVEURS INTRA QUE FAIRE APRÈS LA FERMETURE ?

Les serveurs SIAM via i-prof ont commencé à fermer, selon les calendriers académiques, depuis le 24 mars. Les collègues reçoivent le formulaire de confirmation dans leur établissement dès la fermeture du serveur.

Les collègues demandeurs doivent vérifier les vœux, leur ordre, ainsi que leur situation administrative, et rectifier, en rouge, toute erreur de vœu ou de barème. Ils doivent joindre **toutes les pièces justificatives** : toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées. L'administration ne réclame jamais aucune pièce manquante. Si des pièces ne peuvent être jointes (attestation pour un nouveau travail du conjoint par exemple), préciser par lettre celles qui seront envoyées ultérieurement, en tout état de cause avant le groupe de travail de vérification des barèmes (voir le calendrier rectoral). Dans certaines académies, le rectorat n'exige pas les pièces qui ont déjà été fournies par les candidats ayant participé à la phase inter.

LA FICHE DE SUIVI SNES-FSU

Le dossier complet et signé doit être remis au chef d'établissement qui atteste la présence des pièces justificatives et complète, s'il y a lieu, la rubrique éducation prioritaire. Il le transmet au rectorat. **Attention : les collègues entrants** dans une académie à la suite de la phase inter-académique doivent envoyer eux-mêmes leur

dossier au rectorat de cette académie.

Garder toujours une photocopie du formulaire de confirmation, après signature du chef d'établissement, et des pièces justificatives. En joindre une seconde copie à la fiche syndicale de suivi individuel⁽¹⁾ qui devra être retournée à la section académique du SNES-FSU de l'académie de participation. Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, faire rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes.

VÉRIFIER LES BARÈMES SUR SIAM

Les candidats vérifieront leurs vœux et leurs barèmes sur SIAM pendant la période d'affichage (selon calendrier rectoral) et se rapprocheront d'urgence de la section académique SNES-FSU en cas d'erreur ou de problème.

■ Thierry Meysonnier

(1) La fiche est téléchargeable sur www.snes.edu/Fiches-syndicales-de-suivi-individuel-pour-les-mouvements-Intra-et-TZR-2017.html



Des moyens pour la Guadeloupe !



Le mardi 28 mars, plus de 350 manifestants se sont réunis devant le rectorat et 100 à Saint-Martin pour réclamer des moyens et le classement REP+ de tous les établissements de l'académie. Le mouvement, suivi à plus de 70 % dans le premier degré et 35 % dans le second, a été

un succès pour le SNES et la FSU, qui ont mobilisé seuls, autant de collègues que lors du mouvement intersyndical de l'année dernière. Le 30 mars, l'intersyndicale interpro, soutenant les Guyanais, a appuyé l'action de la FSU et appelle à amplifier. L'interpro revendique des moyens pour les services publics, comme en Guyane.

14 363

C'est le nombre d'expulsions de logements en 2015. Un chiffre en hausse de presque 25 % par rapport à l'année précédente et qui comptabilise toutes les interventions où la force publique a été nécessaire.

Grève des enseignants polonais

Le vendredi 31 mars, près de 37 % des établissements étaient en grève pour s'opposer à la réforme de l'éducation présentée par le gouvernement conservateur au pouvoir. Cette réforme, qui doit entrer en vigueur en septembre, entérine le retour au système scolaire communiste, supprimé en 1999. Les collèges disparaîtront, au profit d'un enseignement primaire qui durera huit ans, et de quatre ans de lycée. Outre le grand désordre annoncé par une réforme préparée à la hâte – suppressions de 7 500 écoles secondaires – 30 000 professeurs pourraient se retrouver au chômage ou ne pas avoir le nombre d'heures suffisant pour un salaire décent. Cette réforme s'accompagnerait également de nouveaux programmes qui posent beaucoup de problèmes. Le gouvernement veut supprimer la théorie de l'évolution en biologie et réécrire ceux d'histoire d'un point de vue nationaliste pour forger une nouvelle figure du Polonais, loyal et fier de sa patrie. Pour le moment, le gouvernement refuse d'entendre la voix de la profession à travers l'expression de ZNP qui est le syndicat le plus important dans tout le pays.